

07 janvier 2019

La rémunération nette des fonctionnaires titulaires et stagiaires baisse (à autres éléments constants) au 1er janvier 2019.

La cause ? Un accroissement progressif du taux de retenue pour pension civile.

Explications...

Le taux des cotisations retraite acquitté par les fonctionnaires est progressivement aligné sur celui du privé, depuis la **réforme des retraites de 2010**, dont les principales dispositions sont entrées en vigueur en 2011.

Cette dernière prévoyait de le porter de 7,85 % à 10,55 %, avec un alignement lissé sur 10 ans, à raison d'une augmentation de 0,27 point par an à partir de 2011.

La réforme de 2013 a prévu une autre hausse du taux des cotisations retraite depuis le 1er janvier 2014, afin d'atteindre 11,10 % en 2020.

Voici le tableau des **taux des cotisations** de retraite des fonctionnaires :

2014	9,14 %
2015	9,54 %
2016	9,94 %
2017	10,29 %
2018	10,56 %
2019	10,83 %
2020	11,10 %